

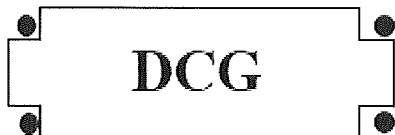
1810009



**SESSION 2018**

**UE 9 – INTRODUCTION À LA  
COMPTABILITÉ**

**Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1**



SESSION 2018

# UE9 – INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ

Durée de l'épreuve : 3 heures - coefficient : 1

Document autorisé :

**Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.**

Matériel autorisé :

**Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est interdit et constituerait une fraude (le sujet est adapté à cette interdiction).**

Document remis au candidat :

**Le sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.**

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

*Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants*

Présentation du sujet .....	page 3
DOSSIER 1 – Normalisation et réglementation comptables ..... (1,5 point) .....	page 3
DOSSIER 2 – Opérations courantes .....	(10 points) .....page 3
DOSSIER 3 – Opération d'investissement.....	(1,5point) .....page 4
DOSSIER 4 – Travaux d'inventaire .....	(7 points) .....page 5

*Le sujet comporte les annexes suivantes*

## DOSSIER 2

Annexe 1 – Opérations courantes de la société Distillart du mois de décembre 2017.....page 6

Annexe 2 – Opérations relatives à la déclaration de TVA de novembre 2017.....page 7

## DOSSIER 3

Annexe 3 – Acquisition d'un fondoir .....

## DOSSIER 4

Annexe 4 – Informations relatives au spectromètre de masse cédé.....page 7

Annexe 5 – Régularisations d'inventaire .....

**Document A - Tableau d'amortissement du spectromètre de masse (à rendre avec la copie).....page 9**

**NOTA : Le document A doit obligatoirement être rendu et agrafé avec la copie.**

### AVERTISSEMENT

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

## SUJET

**Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.  
Toute information calculée devra être justifiée.  
Les écritures comptables devront comporter la date, les numéros, les noms des comptes et un libellé.**

La SAS Distillart est installée dans la Drôme provençale. Elle achète à des cultivateurs locaux des plantes aromatiques et médicinales qu'elle transforme en huiles essentielles, compléments alimentaires, en sachets-doses ou plantes en vrac. Sa clientèle est composée de particuliers et de laboratoires en France et dans l'Union européenne.

Afin de proposer une gamme complète de produits, elle effectue une partie de ses achats de plantes à l'étranger pour celles ne pouvant être cultivées sur le sol français.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Toutes les écritures comptables sont comptabilisées dans un journal unique.

Le taux de TVA est de 20% sur l'ensemble des opérations.

Au cours de votre stage DCG, madame Archer, comptable de la société, vous a confié quatre dossiers indépendants.

### DOSSIER 1 – NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION COMPTABLES (1,5 points)

Votre maître de stage a appris qu'une série de règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a été homologuée par un arrêté du 26 décembre 2016. À la suite de cet arrêté, l'ANC a publié une nouvelle version de son recueil de normes comptables le 16 février 2017.

Par ailleurs, votre maître de stage a également relevé l'article 121-1 du Plan Comptable Général : « La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. »

Votre maître de stage vous interroge sur ces points relatifs à la normalisation comptable.

#### Travail à faire

1. **Rappeler le contenu du recueil de normes comptables françaises publié par l'ANC ainsi que ses objectifs.**
2. **Indiquer par qui et pourquoi les règlements de l'ANC doivent être homologués.**
3. **Expliquer la notion d'« image fidèle » indiquée dans l'article 121-1 du Plan Comptable Général.**

### DOSSIER 2 – OPÉRATIONS COURANTES (10 points)

La SARL Distillart a effectué plusieurs opérations courantes au cours du mois de décembre 2017.

#### **PARTIE 1 - OPERATIONS DE DECEMBRE 2017**

#### Travail à faire

*À l'aide de l'annexe 1,*

1. **Énoncer et définir les quatre catégories de titres proposées par le Plan Comptable Général.**
2. **Enregistrer les opérations du mois de décembre 2017 dans le journal de la société Distillart, sachant qu'elle enregistre les frais accessoires d'achat et les commissions sur titres dans les comptes de charges par nature.**

**PARTIE 2 - DECLARATION DE TVA DU MOIS DE NOVEMBRE 2017.**

**Travail à faire**

*À l'aide de l'annexe 2,*

1. Rappeler les règles relatives à la TVA sur les livraisons de biens hors de France.
2. Calculer le montant de TVA due ou le crédit de TVA au titre du mois de novembre 2017. Vous présenterez vos calculs dans le modèle de tableau suivant :

Opérations	Calculs et justification	TVA due	TVA déductible

3. Enregistrer au journal de l'entreprise au 30 novembre 2017 l'écriture de liquidation de la TVA du mois de novembre 2017.

**DOSSIER 3 – OPÉRATION D'INVESTISSEMENT (1,5 points)**

La société Distillart, dans le cadre de sa stratégie, a prévu de développer une gamme de cosmétiques biologiques à base d'huiles essentielles, de cires végétales et de beurre de karité. Elle vient d'acquérir un fondoir. Il s'agit d'un outil de production conçu pour la fusion des matières grasses par chauffage lent.

La comptable, Mme Archer, a retenu la solution de décomposer cette immobilisation.

**Travail à faire**

*À l'aide de l'annexe 3,*

1. Citer les différentes valeurs retenues par le Plan Comptable Général lors de l'entrée des actifs dans le patrimoine de l'entreprise.
2. Identifier les raisons pour lesquelles les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément.
3. Enregistrer l'acquisition du fondoir au 31 décembre 2017.

## DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE (7 points)

### PARTIE 1 - AMORTISSEMENT ET CESSION DU SPECTROMETRE

#### A – Amortissement du spectromètre

Un spectromètre de masse, matériel destiné à l'analyse et l'identification des différentes molécules constituant les plantes, a été acquis et mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les modalités d'amortissement de ce bien figurent en annexe 4.

#### Travail à faire

À l'aide de l'annexe 4,

1. Citer les modes d'amortissement autorisés par le Plan Comptable Général.
2. Compléter le plan d'amortissement du spectromètre, document A (à rendre et à agraffer avec la copie).

#### B- Cession du spectromètre

Le spectromètre est cédé le 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour 3 500 € HT. Seule l'écriture suivante a été comptabilisée.

		01/07/2017			
512		Banque	4 200,00		
	471	Compte d'attente			3 500,00
	44571	État, TVA collectée			700,00
		<i>Cession spectromètre</i>			

#### Travail à faire

3. Enregistrer l'écriture de régularisation de cette cession ainsi que toutes les écritures d'inventaire concernant ce spectromètre au 31 décembre 2017.

### PARTIE 2 - REGULARISATIONS D'INVENTAIRE

En vue de l'établissement des documents de synthèse, Mme Archer vous demande de l'assister pour les enregistrements de certaines opérations d'inventaire.

#### Travail à faire

À l'aide de l'annexe 5,

1. Indiquer le principe comptable selon lequel la valeur du stock au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est la même que celle du stock au 31 décembre 2016. Rappeler la signification et l'intérêt de ce principe.
2. Rappeler la définition d'une provision selon le Plan Comptable Général.
3. Comptabiliser toutes les écritures nécessaires au 31 décembre 2017.

## ANNEXE 1

### Opérations courantes de la société Distillart du mois de décembre 2017

- Le 2 décembre** Réception de la facture n° E720 du fournisseur malgache Rajoelina pour l'achat de 250 kg d'aloë vera pur et non transformé. Prix unitaire HT au kilo : 4,00 €. Remise 10%. Port facturé : 150 € HT. Les formalités de dédouanement sont assurées par le transitaire Prolinair.
- Le 9 décembre** Vente au laboratoire lyonnais Delvaux de plantes séchées et d'huiles essentielles. Facture n° 2711 pour un montant brut HT : 2 500 €. Remise 10%. Escompte de 2% pour règlement au comptant. Les produits sont livrés dans 5 caisses isothermes consignées unitairement 50 €. Réception des fonds par virement le jour même.
- Le 12 décembre** Le transitaire Prolinair qui a procédé au dédouanement de l'importation d'aloë vera en provenance de Madagascar et nous a transmis sa facture FV445 :  
- droits de douane sur les produits végétaux : 50 € ;  
- TVA sur facture E720 et sur les droits de douane : 20% ;  
- frais de transport jusqu'aux locaux de Distillart : 100 € HT (TVA à 20%).  
Le transitaire a opté pour la TVA d'après les débits. Règlement sous 30 jours.
- Le 15 décembre** Versement d'acomptes sur les salaires de décembre : 2 000 €.
- Le 16 décembre** Acquisition au comptant de 100 actions Accor au prix unitaire de 45,00 € dans le but de réaliser un placement à court terme.  
Les frais bancaires sont de 1% HT du prix d'acquisition (TVA à 20%).
- Le 17 décembre** Acquisition au comptant de 200 parts sociales sur les 1 000 qui composent le capital de la SARL Floribio. La direction de Distillart souhaite exercer une influence notable sur la gestion Floribio. Prix d'acquisition d'une part : 15 €.  
Les frais bancaires sont de 0,5 % HT du prix d'acquisition (TVA à 20%).
- Le 18 décembre** Versement d'un acompte à l'agence de communication Complus chargée de créer un nouveau logo pour Distillart : 600 € (dont TVA au taux normal). L'agence n'a pas exercé l'option pour la TVA acquittée d'après les débits.
- Le 20 décembre** Facture 2712 expédiée au client italien Rozetti pour l'envoi d'huiles essentielles : Brut HT 1 750 €. Transport assuré par nos soins : 150 € HT. En dépit de plusieurs rappels, ce client n'a pas fourni son numéro de TVA intracommunautaire à Distillart.
- Le 26 décembre** Remise à l'escompte d'une lettre de change relevé-magnétique d'un montant de 5 000 € à échéance au 28 février 2018.
- Le 28 décembre** Réception de l'avis de crédit de la banque suite à la remise à l'escompte du 26 décembre. Intérêts : 40 € ; Commission : 5 € HT.
- Le 30 décembre** Distillart établit la facture d'avoir AV 2817 présentant la ristourne de fin d'année à son meilleur client : 5% du chiffre d'affaires annuel HT réalisé avec lui en 2017. Montant du chiffre d'affaires : 25 000 € HT.

**ANNEXE 2**  
**Opérations relatives à la déclaration de TVA de novembre 2017**

	Montants en euros HT
Ventes de produits en France	35 000,00
Ventes de produits dans l'UE	25 000,00
Achats en France de plantes et matières	12 500,00
Acquisition en France d'un véhicule de tourisme pour le directeur commercial	21 000,00
Acquisition d'un serveur informatique en provenance d'Irlande (UE)	2 500,00
Achats de prestations de services en France	3 900,00

**Informations complémentaires**

- Le taux de TVA est de 20% sur toutes les opérations.
- Les fournisseurs de services n'ont pas opté pour la TVA d'après les débits.
- En novembre, Distillart a réglé à ses fournisseurs de services pour 2 400 € TTC.
- Tous les partenaires ont fourni leur numéro d'identification intracommunautaire.
- Fin octobre l'entreprise Distillart avait comptabilisé un crédit de TVA de 1 500 € dont elle n'avait pas demandé le remboursement.

**ANNEXE 3**  
**Acquisition d'un fondoir**

La SARL Distillart a fait l'acquisition d'un fondoir auprès de la société Dumel.

Ce fondoir d'une capacité de 1 000 litres a été mis en service le 31 décembre 2017.

Prix d'acquisition HT : 36 000 €. Le règlement est prévu en janvier 2018.

La durée prévue d'utilisation par l'entreprise est de 6 ans.

Par ailleurs, le moteur devra être remplacé au bout de 3 ans et sa valeur incluse dans le coût total de l'immobilisation s'élève à 6 000 € HT.

**ANNEXE 4**  
**Informations relatives au spectromètre de masse cédé**

Date d'acquisition et de mise en service du spectromètre : 1<sup>er</sup> juillet 2015. Prix d'acquisition : 6 000 € HT.

La durée prévue d'utilisation par l'entreprise est de 6 ans. La durée d'usage retenue par l'administration fiscale pour ce type de matériel est de 5 ans.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle en fin d'utilisation.

La société prévoit un mode de consommation linéaire des avantages économiques procurés par le matériel.

**ANNEXE 5**  
**Régularisations d'inventaire**

1. Données extraites de l'inventaire extracomptable 2017 :
- valeur comptable du stock de plantes non transformées : 5 600 € ;
  - valeur comptable du stock d'huiles essentielles : 4 800 €.

Aucune dépréciation sur ces stocks n'a été constatée au 31 décembre 2017.

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2017 :

		<b>Solde débiteur</b>	<b>Solde créditeur</b>
311	Stock de plantes non transformées	3 500,00	
3551	Stock d'huiles essentielles	5 900,00	
3911	Dépréciation stock plantes non transformées		400,00

2. Le 30 novembre 2017, l'entreprise a été prélevée par la société UFB pour 720 € TTC (dont 120 € de TVA). Ce montant concerne la redevance de crédit-bail trimestrielle relative à un véhicule utilitaire. La redevance couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à fin février 2018.
3. Le 28 novembre 2017, l'entreprise a établi la facture 2614 à son client suédois Gottiborg pour la vente de plantes séchées. Montant facturé : 10 000 couronnes suédoises (SEK). Règlement attendu le 15 janvier.  
Cours au 28/11 : 1 SEK = 0,1030 €.  
Cours au 31/12 : 1 SEK = 0,1020 €.
4. L'entreprise a fait réaliser par ses salariés l'agrandissement de ses locaux administratifs fin 2017.  
Début des travaux : 25 novembre 2017. Durée prévisionnelle du chantier : 6 mois.  
Dépenses engagées entre le 25 novembre et le 31 décembre :
- 15 000 € pour les matériaux de construction ;
  - 6 000 € pour les charges directes de production ;
  - 3 000 € pour les charges indirectes de production.
5. L'analyse du poste clients a fait ressortir deux créances non réglées :
- une créance de 2 400 € TTC non réglée depuis 8 mois concerne l'entreprise Garol. Compte tenu du risque de liquidation de cette entreprise, la comptable Mme Archer estime le risque de perte à 60 % du montant de la créance ;
  - une créance de 3 600 € TTC en date de 2016 concerne le client Baros. Fin 2016, Mme Archer pensait pouvoir récupérer 40 % de la créance. Courant 2017, l'entreprise Distillart a été informée de la clôture de la procédure de liquidation judiciaire. Aucun règlement n'est intervenu en cours d'année.



**Document A (à rendre et à agraffer avec la copie)**

**Tableau d'amortissement du spectromètre de masse**

Exercice	Amortissements fiscalement autorisés	Amortissements économiquement justifiés	Amortissements dérogatoires	
			Dotation	Reprise

